

Conseil municipal de Toulouse du 26 juin 2024

Intervention d'Odile Maurin

9.4 PRU 3 Cocus - Désaffectation, déclassement et autorisation de cession de la parcelle cadastrée 830 AL au profit de Toulouse Métropole Habitat (Habitat et opérations foncières 24-0262)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous nous demandez de voter une délibération autorisant la cession d'une parcelle de la place des Faons au profit de Toulouse Métropole Habitat dans le cadre de la rénovation du quartier Izards Trois Cocus.

Une nouvelle fois, vous refusez d'écouter les habitants qui vous demandent de préserver les arbres du quartier et d'augmenter les espaces verts ouverts au public.

Cette place des Faons comporte de nombreux arbres anciens que vous voulez abattre alors qu'ils constituent un poumon vert pour le quartier. Votre seule réponse consiste en la plantation de nouveaux arbres au lieu d'assurer la préservation des anciens. Comme si un jeune arbre pouvait présenter les mêmes qualités écologiques qu'un arbre ancien ! Comme si tout était substituable !

Or, un arbre ancien, outre sa capacité à produire de l'ombre grâce à un feuillage très développé, améliore la qualité de l'air et produit de l'oxygène. Grâce à la photosynthèse, il fixe le carbone et libère de l'oxygène. Il fixe de nombreux polluants et des poussières en suspension à l'aide de son feuillage. L'arbre ancien lutte aussi contre l'érosion du sol grâce à des racines puissantes qui fixent les sols, améliore la qualité de l'eau et limite les inondations. Il rafraîchit l'air ambiant en créant de l'ombre grâce à son feuillage qui intercepte les rayons solaires et au dégagement de vapeurs d'eau dans l'atmosphère dues à l'évapotranspiration. Ainsi, il lutte contre les îlots de chaleur urbains. Les arbres interceptent la pluie et la neige et leur rôle de brise-vent est bien connu. Enfin, les arbres limitent les bruits urbains et peuvent réduire le niveau sonore de 6 à 8 décibels.

Les qualités écologiques d'un arbre sont liées à l'importance de son feuillage, ainsi qu'à l'importance du tronc et du système racinaire. Plus un arbre est vieux, plus il absorbe de CO₂. Et la seule réponse de la mairie et de la métropole c'est l'escroquerie de proposer de replanter 2, 3, 4 arbres grand maximum pour un ancien.

Francis Hallé, éminent botaniste, évoque justement le système de compensation, en nous disant : "*Replanter dix jeunes arbres, au lieu d'un vieux, est une triple arnaque. Un pan du patrimoine disparaît ainsi que la faune et la flore associées. Un vieil arbre ne coûte rien alors que les 10, c'est nous qui les payons. La pire arnaque est écologique : il faut attendre 25 ans pour que la surface cumulée atteigne la taille du vieil arbre*". Et n'oublions pas le nombre important de jeunes arbres que vous plantez qui meurent dans les premières années de leur vie.

C'est pourquoi nous regrettons que la ville et la métropole ne mettent pas vraiment tout en œuvre pour construire leurs projets en évitant tout abattage d'arbres et, quand il y a vraiment une impossibilité, en assurant la transplantation des arbres anciens.

Au lieu de cela, alors que vous avancez trop souvent l'idée que les arbres abattus le seraient parce qu'ils sont dans un mauvais état sanitaire, vous vous révélez incapables de justifier vos affirmations.

Par exemple, dans le cadre du PRU Izards Trois Cocus, lors du vote de la déclaration de projet et de la DUP en décembre dernier, vous nous aviez indiqué que le projet nécessitait l'abattage de 65 arbres. Nous vous avons alors demandé des informations détaillées sur ces 65 arbres, mais vous n'avez répondu que le jour du conseil, et en ne nous donnant des informations que sur 13 arbres sur 65. Sur ces 13 arbres, à noter que vous aviez l'intention d'abattre un cèdre magnifique en arguant de son mauvais état sanitaire. Pourtant, il a fallu que nous amenions un botaniste le voir et qu'il conteste votre analyse pour que vous trouviez finalement une solution pour le garder.

Le problème c'est que depuis le 7 décembre, nous vous avons demandé de manière répétée de nous indiquer, pour chacun des 65 arbres prévus à l'abattage, quel est l'essence de l'arbre, sa localisation précise, son âge, et un descriptif de son état sanitaire, mais vous continuez à camoufler ces informations. C'est pourquoi j'ai dû saisir la commission d'accès aux documents administratif le 5 avril dernier et que cette dernière nous a donné raison et a enjoint à la collectivité de nous communiquer l'ensemble des informations demandées.

Pourtant, malgré les engagements pris publiquement le 17 mai par la nouvelle maire de quartier devant le comité de quartier et de nombreuses associations, vous n'êtes toujours pas capable de tenir parole. En effet, Mme Jacquet-Violleau s'est contentée de nous adresser, ainsi qu'au comité de quartier, une carte peu précise des arbres en insistant sur ceux plantés et conservés, alors que notre demande était tout à fait claire. Et depuis plus rien.

Ayez au moins le courage d'assumer votre destruction du vivant et arrêtez de promettre sans jamais tenir parole.